

Les textes qui s'appliquent dans les établissements agricoles privés (MAJ Octobre 2025)

Convention collective IDCC 7520	Branche OEFMT (CNEAP-GOFPA)	Convention Collective des Organismes et Etablissements de Formation des Métiers du Territoire
		Annexe du 5 décembre 2024 (création de la fiche maître-formateur)
		Accord Accompagnement Handicap
		Faq OEFMT
Accords sur la durée du travail	CNEAP	Accord de branche relatif au travail de nuit
		Note d'application de l'accord de branche sur le travail de nuit
		Accord sur les équivalences de nuit
		Accord sur le temps partiel
	GOFPA	Accord cadre national sur le travail de nuit
		Accord sur le temps partiel
		Accord 35h GOFPA
		Accord-cadre sur le repos quotidien GOFPA
NAO Rémunérations	Branche OEFMT (CNEAP-GOFPA)	Accord NAO 2023
		Accord NAO 2024
		PV Désaccord NAO 2025
Accords Interbranches concernant la formation professionnelle	IDCC 3218 & 7520 	Accord interbranches sur l'emploi et le développement des compétences
		Accord de création du CQP éducateur de vie scolaire (EVS)
		Accord de création du CQP coordinateur de vie scolaire (CVS)
		Accord de création du CQP attaché de gestion
		Accord Interbranches relatif au dispositif Pro-A
		Accord interbranche relatif à l'abondement mutualisé au CPF
		Avenant à l'accord Interbranches relatif à l'abondement mutualisé au CPF
Accords Interbranches concernant la complémentaire santé	IDCC 3218 & 7520 	Accord collectif relatif au régime frais de santé (EEP Santé)
		Accord collectif relatif à la recommandation d'organismes assureurs
		Avenant n°2 (cotisations)
Accords Interbranches concernant la prévoyance	IDCC 3218 & 7520 	Accord collectif relatif au régime de prévoyance des personnels non cadres
		Accord collectif relatif au régime de prévoyance des personnels cadres et assimilés
Accords Interbranches concernant la retraite	IDCC 3218 & 7520 	Accord paritaire portant sur l'affiliation des salariés aux régimes de retraite et de prévoyance des cadres et assimilés
		Accord paritaire concernant le relèvement du taux de cotisation de retraite complémentaire ARRCO
Accords d'entreprise	Spécifiques aux établissements	Applicables uniquement aux salariés de l'établissement ou de la structure.